



DESTINATAIRES :
**Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissements préélémentaires et
élémentaires**

Besançon, le 3 janvier 2023

Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,

Vous trouverez joint à cette lettre :

1. Documents pour les Chefs d'établissement :

- Un tableau relatif au « recensement des postes au mouvement de l'emploi 2023 » qui devra impérativement être retourné à Isabelle FAIVRE, **par mail** : isabelle.faivre@scolafc.org (avec copie à la DSDEN de VESOUL) **pour le 31 janvier 2023**
- Une fiche conseil pour les chefs d'établissement.
- Un tableau à compléter en cas de « perte de poste »
- Le calendrier du mouvement de l'emploi 2023

2. Documents pour les enseignants : Mutation dans l'académie :

- Dossier de demande de mutation qui devra impérativement être retourné à Isabelle FAIVRE, par mail : isabelle.faivre@scolafc.org **pour le 25 janvier 2023 sous le couvert du chef d'établissement,**
- Une fiche « **Informations** »
- une fiche « **modalités pratiques pour obtenir une priorité particulière** » à transmettre à tous les enseignants
- une fiche « **Attestation employeur** » si demande de rapprochement de conjoint.

3. Documents pour les enseignants : Mutation dans d'autres diocèses :

- Dossier de demande de mutation inter diocèse qui devra impérativement être retourné à Isabelle FAIVRE, par mail : isabelle.faivre@scolafc.org **pour le 25 janvier 2023 sous le couvert du chef d'établissement,** ainsi qu'une fiche « modalités pratiques ».
- Liste des académies

Vous trouverez, si vous le souhaitez, les accords sur l'emploi [ici](#)

L'ensemble des enseignants, y compris ceux qui sont en congés, doit être informé des démarches de mutation.

Veillez rédiger la feuille du mouvement avec le plus grand soin, et, en particulier :

- Indiquer de façon très précise la nature exacte du poste qui sera vacant (ordinaire ou dispositif d'inclusion (ex-ASH)),
- Préciser pour chaque poste la quotité horaire,

après avoir réorganisé vos postes en concertation avec les enseignants si vous le jugez utile.

Merci de tenir compte de toutes ces indications. Si besoin, n'hésitez pas à nous contacter.

La liste des postes vacants ou susceptibles de l'être sera communiquée à tous les établissements après la CAE du 16 mars 2023.

Restant à votre disposition pour d'autres informations, je vous adresse mes salutations les plus cordiales.

Xavier de BEAUCHESNE
Adjoint pédagogique
Responsable service 1^{er} degré